

<i>Nom de la politique</i> Politique de sélection des équipes <<Next Gen>> en arc recourbé et en arc à poulies (équipes des catégories 21 ans et plus, U21 et U18) (la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> Aug 18 2026	<i>Date d'activation</i> Aug 24 2026	<i>Mise à jour :</i> 17 septembre 2026
<i>Cycle d'examen</i> ● Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance ● Révisé par : Groupe consultatif technique sur l'arc recourbé, Groupe consultatif technique sur l'arc à poulies ● Approuvé par : Conseil d'administration de TAC		<i>Référence à</i> ● Écoles affiliées à U SPORTS ● Formulaire de manifestation d'intérêt ● Liste préliminaire de sélection d'athlètes ● Programme d'entraînement de l'EN ● Calendrier des compétitions de Tir à l'arc Canada ● Calendrier des compétitions de World Archery ● Politique d'appel de Tir à l'arc Canada

1. But

Le présent document a pour objet de définir le processus et les critères que Tir à l'arc Canada (TAC) utilisera pour sélectionner les athlètes des catégories 21 ans et plus, U21, U18 et U15 en vue de leur nomination au sein des équipes de <<Next Gen>> en arc recourbé et en arc à poulies. Les équipes Next Gen sont composées d'archers qui démontrent une progression vers un potentiel de podium lors d'événements de niveau senior. Ces équipes peuvent être composées d'athlètes de niveau senior et d'athlètes des catégories d'âge jeunesse, telles que les moins de 21 ans, les moins de 18 ans et les moins de 15 ans.

- Grand Prix des Amériques
- Championnats du monde jeunesse de 2027
- Jeux universitaires de la FISU 2027
- Championnats de développement

Tir à l'arc Canada vise à sélectionner des athlètes qui démontrent le potentiel nécessaire pour progresser vers les équipes nationales seniors, ainsi que les compétences et/ou qualités techniques, interpersonnelles et de leadership requises pour réussir sur la scène internationale.

2. Administration

TAC reconnaît l'importance d'une politique de sélection d'équipe claire et de la communication des critères de sélection à tous les athlètes en temps opportun. TAC s'engage à appliquer la présente politique de manière juste et appropriée.

Le présent document de critères de sélection a été élaboré par le personnel de TAC avec la contribution du Groupe consultatif technique du programme avant d'être soumis au conseil d'administration de TAC.

Les commentaires pertinents provenant du plan stratégique, du plan opérationnel, du budget et des évaluations antérieures du Conseil des athlètes sont pris en considération.

TAC peut modifier un document des critères de sélection déjà publié, au besoin, conformément à la section 9.

3. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à la sélection à l'une des équipes, tous les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- Être admissible à représenter le Canada selon les règles d'admissibilité de World Archery (WA), telles qu'elles sont décrites dans le Livre 1, chapitre 2, article 2.4.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expirera pas dans les six (6) mois suivant l'un des événements du calendrier publié par World Archery pour 2027. Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection.
 - Si un(e) athlète est admissible à représenter le Canada, mais ne détient pas un passeport canadien, il (elle) doit communiquer avec le bureau de Tir à l'arc Canada afin de s'assurer qu'il (elle) possède tous les documents requis pour démontrer son admissibilité.
- Être actuellement inscrit(e) auprès de Tir à l'arc Canada et en règle.
- Appartenir à la catégorie d'âge admissible pour les événements suivants :
 - Jeux universitaires : de 18 à 25 ans
 - Championnats du monde jeunesse
 - être un(e) athlète de catégorie U21 ou U18 :
 - U21 : être né(e) en 2007 ou après
 - U18 : être né(e) en 2010 ou après
 - Championnats de développement des Caraïbes
 - être un(e) athlète de catégorie U21, U18 ou U15 :
 - U21 : être né(e) en 2007 ou après
 - U18 : être né(e) en 2010 ou après
 - U15 : être né(e) en 2013 ou après
- À la suite de leur sélection au sein d'une équipe, les athlètes devront remplir les exigences suivantes :
 - Signer l'Entente de l'athlète 2027;
 - Suivre le module de formation en ligne Sport sécuritaire de l'Association canadienne des entraîneurs (à renouveler tous les trois (3) ans).
 - Signer et soumettre un formulaire de consentement conformément aux règles du Programme canadien de sport sécuritaire.
- Satisfaire à tous les critères de sélection énoncés à la section 6 ci-dessous.
- **Jeux mondiaux universitaires de la FISU seulement** : Être étudiant(e) ou récemment diplômé(e) d'un établissement membre de U SPORTS :
https://en.usports.ca/HQ/Members/U_SPORTS_Members
- Tous les athlètes en lice pour la sélection devront se conformer à des protocoles minimaux de dépistage et de suivi. Des informations complètes seront disponibles prochainement dans la présentation du programme de l'équipe nationale. En attendant, ces informations seront communiquées directement aux athlètes qui auront fait part de leur candidature.

4. Pouvoir décisionnel

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP), de l'entraîneur(e) national(e) des programmes olympiques et du groupe consultatif technique d'arc recourbé et le groupe consultatif technique d'arc à poulies, est responsable de la sélection des athlètes et du personnel pour la participation aux événements, conformément à la présente politique et à tout critère de sélection propre à un événement publié.

Tout membre de l'équipe de direction technique qui a un conflit d'intérêt réel, potentiel ou perçu avec un(e) athlète pris(e) en compte pour la sélection, notamment en raison de relations familiales, personnelles, financières ou comme entraîneur(e), doit divulguer ce conflit au (à la) GHP aussitôt qu'il se présente. Cette personne doit aussi se retirer de toute discussion ou décision impliquant la sélection de l'athlète.

5. Événements admissibles à la sélection

La direction technique de Tir à l'arc Canada sélectionnera des athlètes et les nommera pour des événements en 2027. Les événements seront choisis pour une nomination sur la base de leur place dans le calendrier de compétition et leur alignement aux objectifs du programme en 2027. Les événements exacts seront confirmés quand le budget du programme 2027 sera finalisé. Les événements pourraient comprendre ceux qui suivent, mais sans s'y limiter :

- Grand Prix des Amériques, Étape 2, Daule (Équateur), du 18 au 23 mai 2027
- Grand Prix des Amériques, Étape 3, Guatemala City (Guatemala), du 22 au 27 juin 2027
- Jeux mondiaux universitaires de la FISU Chungcheong 2027, du 7 au 11 août 2027
- Championnats du monde jeunesse de World Archery 2027, Antalya (Turquie), du 4 au 10 octobre 2027
- Championnats de développement des Caraïbes, Panama City (Panama), du 19 au 24 octobre 2027

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de ne pas nommer d'athlète à tous les événements du calendrier 2027.

6. Critères de sélection

6.1 Intention de l'athlète, liste préliminaire et pointages admissibles

Tous les athlètes intéressés devront soumettre leur manifestation d'intérêt en vue de la sélection en utilisant le lien vers le formulaire Google ci-dessous.. Une fois ce formulaire reçu, ils seront ajoutés à la liste préliminaire de sélection. La date limite pour inscrire votre nom sur la liste préliminaire est fixée au 1^{er} juin 2027.

- Formulaire d'intention Google :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfoGlzRnmf5owlmaGypeaRF9H-ttg4E-95y7411hclXaxjj_w/viewform?usp=publish-editor

L'objectif du formulaire d'intention pour les athlètes est de permettre à la direction technique de TAC de suivre adéquatement les athlètes en vue d'une sélection et/ou organiser les évaluations d'état de préparation à la performance, le cas échéant.

Les athlètes figurant sur la liste préliminaire des athlètes doivent ensuite atteindre les pointages minimaux de performance attendus ci-dessous au moins trois (3) fois pendant la période d'admissibilité afin d'être admissibles à l'attribution de points additionnels et à une sélection. Les athlètes qui ne comptent pas au moins trois (3) pointages de type A, de type B ou une combinaison des deux ne seront pas admissibles à l'attribution de points additionnels ni à une sélection. Les trois (3) meilleurs pointages d'un(e) athlète répondant aux exigences du pointage A, du pointage B ou d'une combinaison des pointages A et B constitueront les pointages admissibles utilisés dans le processus de sélection.

6.2 Attentes minimales de performance (AMP) – Pointages A et B

Comme établi par la direction technique de TAC, pour être admissible à la section pour les compétitions en 2027, les athlètes doivent démontrer leur capacité à atteindre le pointage correspondant à l'attente minimale de performance (AMP), en réalisant ou en excédant ce pointage d'AMP établi au moins trois (3) fois, conformément au tableau ci-dessous, pendant la période d'admissibilité applicable à l'événement (voir la section 6.3).

Jeux mondiaux universitaires de la FISU

Sexe, âge et catégorie d'équipement	Pointage AMP A	Pointage AMP B
Arc recourbé hommes 21+ et U21	625+	618-624
Arc recourbé femmes 21+ et U21	620+	613-619
Arc à poulies hommes 21+ et U21	670+	663-669
Arc à poulies femmes 21+ et U21	660+	653-659

Grand Prix d'Amérique de World Archery

Sexe, âge et catégorie d'équipement	Pointage AMP A	Pointage AMP B
Arc recourbé hommes 21+ et U21	630+	622-629
Arc recourbé femmes 21+ et U21	620+	613-619
Arc à poulies hommes 21+ et U21	670+	663-669
Arc à poulies femmes 21+ et U21	660+	653-659

Championnats du monde jeunesse de tir à l'arc

Sexe, âge et catégorie d'équipement	Pointage AMP A	Pointage AMP B
Arc recourbé hommes U21	620+	612-619
Arc recourbé femmes U21	620+	612-619
Arc recourbé hommes U18	640+	622-629
Arc recourbé femmes U18	625+	618-624
Arc à poulies hommes U21	680+	673-679
Arc à poulies femmes U21	665+	658-664
Arc à poulies hommes U18	670+	663-669
Arc à poulies femmes U18	660+	653-659

Championnats des Caraïbes de développement

Sexe, âge et catégorie d'équipement	Pointage AMP A	Pointage AMP B
Arc recourbé hommes U21	610+	602-609
Arc recourbé femmes U21	610+	602-609
Arc recourbé hommes U18	620+	612-619
Arc recourbé femmes U18	620+	612-619
Arc recourbé hommes U15	580+	573-579
Arc recourbé femmes U15	570+	563-569
Arc à poulies hommes U21	670+	673-679
Arc à poulies femmes U21	660+	653-659
Arc à poulies hommes U18	660+	653-659
Arc à poulies femmes U18	650+	643-649
Arc à poulies hommes U15	650+	644-649

Arc à poulies femmes U15	620+	614-619
--------------------------	------	---------

Les athlètes de tir à l'arc recourbés de la catégorie U18 et U15 qui passeront dans la catégorie U21 ou U18 au cours de l'année civile 2027 devront atteindre les cotes minimales requises (MPE) sur leur nouvelle distance de compétition respectives

- Pointages A : Tous les pointages réalisés par les athlètes dans les événements admissibles qui atteignent l'AMP établie.
- Pointages B : Tous les pointages réalisés par les athlètes qui se situent à l'intérieur d'une marge de 1,2 % de l'AMP établie pour l'arc recourbé ou de 1 % de l'AMP établie pour l'arc à poulies.

6.3 Événements admissibles et fenêtre d'admissibilité

Les pointages d'AMP admissibles seront reconnus pour tout événement de Tir à l'arc Canada inscrit ou supérieur de World Archery. L'événement doit paraître dans le système d'inscription d'événements de Tir à l'arc Canada s'il s'agit d'un événement national ou local. Pour les événements internationaux, ils doivent paraître dans le calendrier d'événements de World Archery. Veuillez consulter les liens respectifs ci-dessous :

- Calendrier de World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>
- Système d'événement de Tir à l'arc Canada : <https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>

La fenêtre d'admissibilité pour les athlètes devant respecter l'AMP indiqué fonctionnera selon un système de roulement, selon les dates limites finales pour les événements en 2027. La fenêtre d'admissibilité pour tous les événements démarrera le 1^{er} avril 2026.

Pour les Championnats du monde jeunesse et les Championnats de développement des Caraïbes, au moins un (1) des trois (3) pointages doit avoir été obtenu dans un événement de niveau national. Cela comprend notamment la Coupe Canada Ouest 2027, la Coupe Canada Est 2027 et/ou les Championnats canadiens de tir à la cible en plein air 2027.

Si les dates limites exactes pour les événements ne sont pas encore publiées par World Archery ou World Archery Americas, le tableau 2 ci-dessous fixe les fenêtres d'admissibilité prévues pour chaque événement. Les dates exactes seront ajoutées quand l'information sera publiée.

Événement	Début de l'admissibilité des pointages	Date de fin prévue de l'admissibilité des pointages
Grand Prix des Amériques – Étape 2	1 ^{er} avril 2026	1 ^{er} avril 2027
Grand Prix des Amériques – Étape 3		15 mai 2027
Jeux mondiaux universitaires		1 ^{er} juin 2027
Championnats du monde jeunesse		15 août 2027
Championnats de développement des Caraïbes		31 août 2027

6.4 Processus de sélection et points de performance

Les listes préliminaires pour chacun des événements clés de 2027 seront accessibles sur le lien suivant :

- <https://archerycanada.ca/target-archery-programs/selection-processes/>

La liste préliminaire affichera le nom de tous les athlètes qui respectent les exigences d'admissibilité ci-dessus pour chaque événement de la saison 2027 pour lequel Tir à l'arc Canada nommera une équipe.

La nomination à partir de chaque liste préliminaire sera déterminée de la façon suivante :

6.4.1 Pointages d'AMP

Les athlètes figurant sur la liste préliminaire auront leurs trois (3) pointages qui respectent les critères de l'AMP pendant la fenêtre particulière d'admissibilité ajoutés à cette liste préliminaire et combinés pour produire un seul pointage, qui sera le cumulatif des trois (3) pointages. Les trois (3) pointages pourraient être une combinaison de pointages de niveau A et B, seulement de niveau A, ou seulement de niveau B.

Selon le niveau de pointage d'AMP atteint, les deux (2) meilleurs pointages d'AMP recevront ensuite des points de sélection en prime.

6.4.2 Points en prime de pointages d'AMP

Les deux (2) meilleurs résultats des athlètes qui atteignent les niveaux de pointage A et B indiqués ci-dessus recevront les points en prime suivant par pointage

- Pointage A – deux (2) points par pointage
- Pointage B – un (1) point par pointage

6.4.3 Procédure de nomination

Après la fermeture de la fenêtre d'admissibilité pour chaque événement, tous les pointages et points en prime des athlètes seront combinés de la façon suivante :

- Les trois (3) pointages d'AMP seront combinés pour créer un pointage cumulatif, totalisant les points de sélection des athlètes
- Des points en prime seront décernés aux trois (3) meilleurs pointages sur la liste préliminaire. Un(e) athlète peut amasser des points en prime pour un maximum de trois pointages.
 - Les points obtenus qui respectent ou surpassent le niveau A de pointage d'AMP recevront deux (2) points par pointage.
 - Les points obtenus qui ne respectent pas le pointage A, mais respectent le pointage B recevront un (1) point par pointage.

6.4.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité des points accumulés, le bris d'égalité sera déterminé de la façon suivante :

- L'athlète avec la valeur moyenne de flèche la plus élevée sur ses trois meilleurs pointages d'AMP sera nommé(e).
- Si l'égalité persiste, l'athlète qui a atteint ou dépassé les pointages d'AMP indiqués le plus souvent pendant la période d'admissibilité sera nommé(e). Cela sera le nombre total de fois que les pointages ont été réalisés par l'athlète pendant la fenêtre d'admissibilité et n'est pas limité à ses trois (3) pointages.

6.5 Taille de l'équipe

6.5.1 Capacités de nomination

Pour les événements internationaux, World Archery et World Archery Americas établissent le nombre maximal d'athlètes pouvant être nommés pour chaque événement. Les tailles d'équipe maximales sont les suivantes :

- Championnats du monde : trois (3) hommes, trois (3) femmes
- Autres événements : quatre (4) hommes, quatre (4) femmes

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer jusqu'au nombre maximal d'athlètes autorisés ou moins que ce nombre pour chaque événement.

7. Dates limites des annonces de sélection

La sélection des athlètes pour les événements de 2027 sera annoncée au plus tard trente (30) jours avant la date limite finale de sélection applicable à chaque événement.

8. Retrait/exclusion de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation, leur forme physique et leurs aptitudes continues en rendant compte de leur entraînement continu par les voies établies. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à l'article 4, concernant leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) dans une équipe, conformément au présent addendum, par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une des raisons suivantes :

- Retrait volontaire : Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada (kcawley@archerycanada.ca).
- Incapacité à maintenir leur niveau d'entraînement élevé.
- Blessure, maladie ou autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné, en consultation avec le personnel médical de l'athlète.
- Violation du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (<https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>);
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale.
- Non-respect des règles ou des exigences antidopage de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes ayant le pouvoir décisionnel tiendront compte des recommandations médicales pour prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de préparation déterminé par la gestionnaire de la haute performance en consultation avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée, telle qu'une compétition, un test observé ou un essai. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt(e) pour la compétition avant le départ pour l'événement, il (elle) sera retiré(e) de la participation à l'événement et un(e) remplaçant(e), le cas échéant, sera désigné(e) à sa place.

Si l'on découvre qu'un(e) athlète n'a pas divulgué une blessure ou une maladie, il (elle) pourrait être invité(e) à rentrer immédiatement chez lui (elle) et pourrait être tenu responsable de toutes pénalités et tout autre frais lié à son retrait de l'événement.

9. Modifications et circonstances imprévues

9.1 Modifications mineures

Les modifications mineures sont des correctifs qui ne sont pas importants, comme des erreurs typographiques, des liens qui ne fonctionnent pas, des mises à jour de la mise en page ou des dates, des sites ou d'autres détails administratifs confirmés, qui ne changent pas l'admissibilité de l'athlète, les critères ou le processus de sélection. Le (la) gestionnaire de la haute performance peut procéder à des modifications mineures quand cela est requis, sans passer par l'examen de la direction technique ni du conseil d'administration. Les modifications mineures entrent immédiatement en vigueur au moment de la publication et la date « mise à jour » sur la couverture du document sera aussi modifiée en conséquence.

9.2 Modifications majeures

Les modifications majeures sont des changements qui touchent de façon importante les critères de sélection, les exigences d'admissibilité, le processus de sélection ou l'autorité décisionnelle établis dans ce document. Les modifications majeures requièrent l'approbation du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada avant d'entrer en vigueur.

TAC peut faire des modifications à cette politique de sélection si l'organisation juge que cela est requis pour mettre en oeuvre l'objectif déclaré de rendement de TAC, comme indiqué aux présentes ou pour faciliter le processus de sélection. Cependant et dans la mesure du possible, toute modification du genre ne devra pas, nonobstant toute circonstance imprévue ou hors de l'ordinaire, modifier le fond des critères d'évaluation des athlètes en vue d'une sélection, à moins qu'il soit possible d'aviser les athlètes touchés suffisamment à l'avance pour les préparer en vue de l'événement de sélection. Toute modification à cette politique de sélection devra être communiquée aux athlètes touchés aussitôt que possible par les canaux habituels de communication de TAC.

Les documents relatifs aux critères de sélection et l'admissibilité aux compétitions sont fondés sur les règles et règlements de World Archery, tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Si World Archery (WA) apporte des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera tenu de s'y conformer. Le cas échéant, les règlements de WA seront immédiatement communiqués aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada examinera et modifiera le présent document afin de se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

Par ailleurs, des situations peuvent survenir qui, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues, empêchent la modification ou l'application du présent addenda de sélection. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes habilitées, conformément au document relatif aux critères de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou comités concernés (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans le présent document. Si une décision doit être prise de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

Si un événement spécifié dans le présent document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans le présent addenda, le cas échéant, dans les meilleurs délais et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

10. Appels

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada régira tout appel relatif à la sélection des équipes. Cette politique est disponible sur le site Web de tir à l'arc Canada à l'adresse : <https://archerycanada.ca/aboutus/policies/>.

En cas de litige concernant l'interprétation linguistique entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

11. Financement

Le niveau de financement variera selon l'événement et dépendra du budget de l'exercice financier 2027-2028, qui n'a pas encore été confirmé. Les athlètes sélectionnés au sein d'une équipe doivent

s'attendre à ce que les événements soient autofinancés **ou** partiellement subventionnés, et à ce qu'une contribution propre à un événement pouvant atteindre 1000 \$ par événement soit exigé.